FICHE
RESSOURCES
ENSEIGNANTS
Séquence
pédagogique

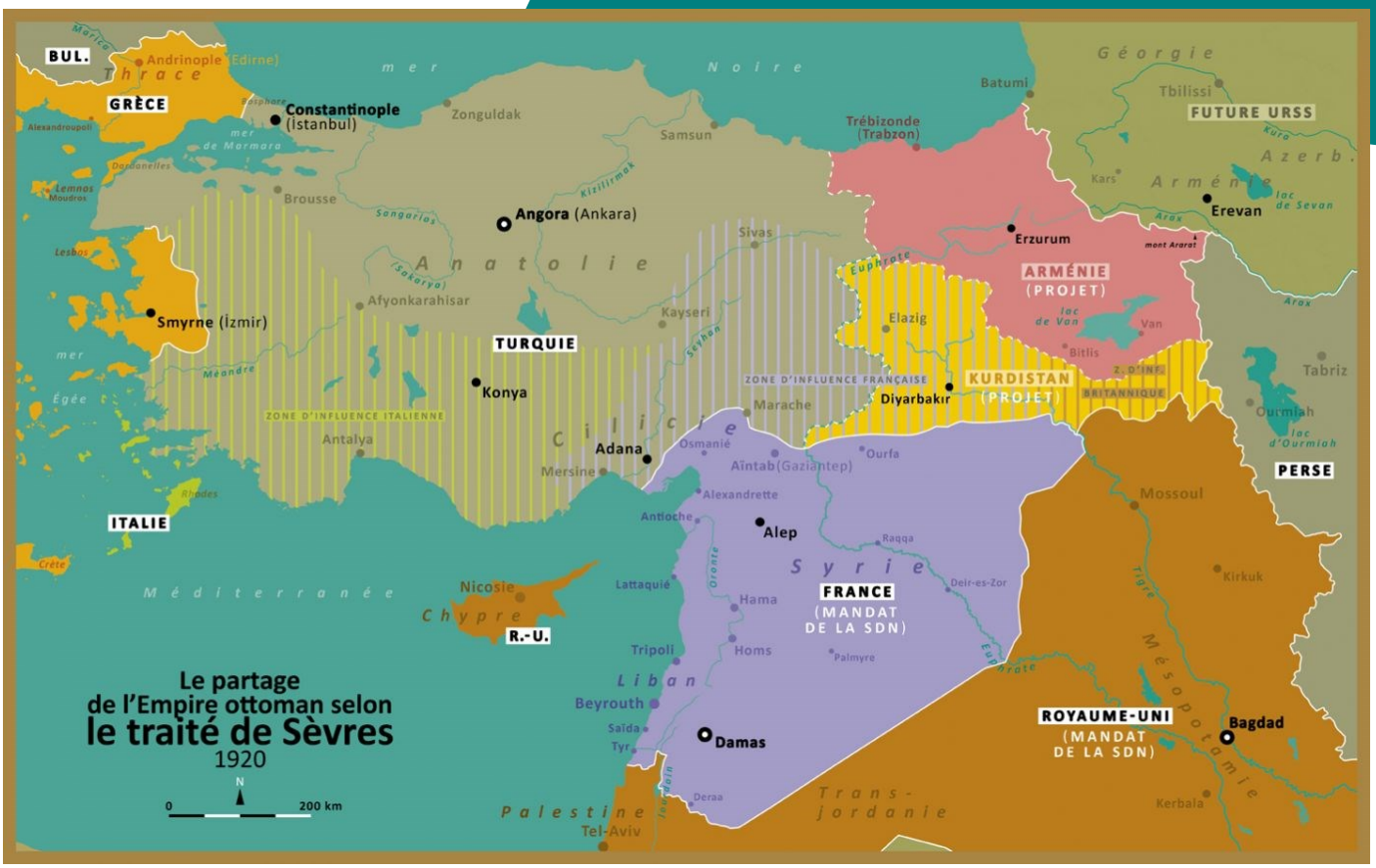

La Première Guerre mondiale

Les traités de la Paix

Séries générale et techno / Première
Histoire / Thème 4 / Chapitre 3

AVANT-PROPOS

L'équipe de l'Action éducative du Centre du Patrimoine Arménien (Le Cpa) vous propose ce dossier documentaire sur le thème de **Sortir de la Guerre**, conçu comme une séquence de travail à réadapter pour vos classes de Première.

Le programme officiel

Histoire

Première Générale
Thème 4 La Première Guerre mondiale : « le suicide de l'Europe » et la fin des empires européens
Chapitre 3 Sortir de la guerre
PPO 1919-1923 : Les traités de paix
PPO 1920 : Le soldat inconnu et les enjeux mémoriels
PPO 1922 : Le passeport Nansen et le statut des apatrides

Constitué de ressources, de visuels, d'idées d'exercices, mais aussi d'une bibliographie, d'une liste de sites web et de vidéos, ce dossier peut être complété par une sortie culturelle.
Sur cette thématique, vous pourrez choisir entre plusieurs **animations, conçues par Le Cpa** et animées par des médiateurs expérimentés.

LA GUERRE APRÈS LA GUERRE. LA FRANCE AU PROCHE-ORIENT, 1918-1923 / exposition virtuelle

Tandis que la Première Guerre mondiale s'éteint sur le continent européen, la signature de l'armistice de Moudros, le 30 octobre 1918, met officiellement fin à la guerre au Levant entre l'Empire ottoman et les puissances de l'Entente. Cependant, au Proche-Orient, la Grande Guerre ne s'arrête pas.
https://www.le-cpa.com/la-guerre-apres-la-guerre/lexposition

LE GÉNOCIDE DES ARMÉNIENS / atelier

À partir de mots clés, cet atelier tend à définir la spécificité de ce génocide, mais aussi à le mettre en perspective dans le XX^{e} siècle.

LE PARCOURS MIGRATOIRE DES VALENTINOIS D'ORIGINE ARMÉNIENNE / visite

Visite libre avec livret ou guidée dans le parcours permanent

1919-1923
LES TRAITÉS DE PAIX

Mise en contexte

Le bilan de la Première Guerre mondiale est catastrophique :

* Les pertes humaines de la guerre sont impressionnantes, neuf millions d'hommes perdent la vie durant le conflit.
* Les civils sont également touchés : malnutrition, épidémies, massacres de masse, génocide des Arméniens.
* Les dégâts matériels sont énormes : de nombreuses villes et bourgades, notamment en France, sont affectées par les bombardements, et parfois rayées de la carte.

Dès octobre 1918, les combats vont cesser et les armistices vont être signés:

* L'armistice de Rethondes, le 11 novembre 1918, entre les Alliés (les Français et les Britanniques) et l'Allemagne
* L'armistice de Moudros, le 30 octobre 1918, qui met fin à la Grande Guerre sur le front d'Orient entre les Alliés et l'Empire ottoman
* Celui entre les Alliés et l'Empire austro-hongrois
* Un autre entre les Alliés et la Bulgarie, etc.

Toutefois, armistice ne veut pas dire la paix ; c'est l'arrêt provisoire des hostilités, qui ne met pas fin à l'état juridique de guerre. Cet accord est signé entre les gouvernements engagés dans le conflit, et contresigné par les autorités militaires.

Un processus pour la paix se déclenche alors, qui va être une longue période de négociations entre tous les acteurs, gagnants et perdants. À l'issue de la Première Guerre, les traités de paix vont se négocier lors de la grande Conférence de la Paix, entre janvier et août 1919, à Paris :

* Le traité de Versailles, signé le 28 juin 1919, entre les Alliés et l'Allemagne
* Le traité de Sèvres, signé le 10 août 1920, entre les Alliés et l'Empire ottoman
* D'autres traités signés entre les Alliés et chacun des pays ayant perdu la guerre

Le traité de Sèvres

Le traité de Sèvres, signé le 10 août 1920 entre les Puissances alliées et associées et l'Empire ottoman, ne sera pas ratifié ; au profit du traité de Lausanne, signé le 24 juillet 1923.

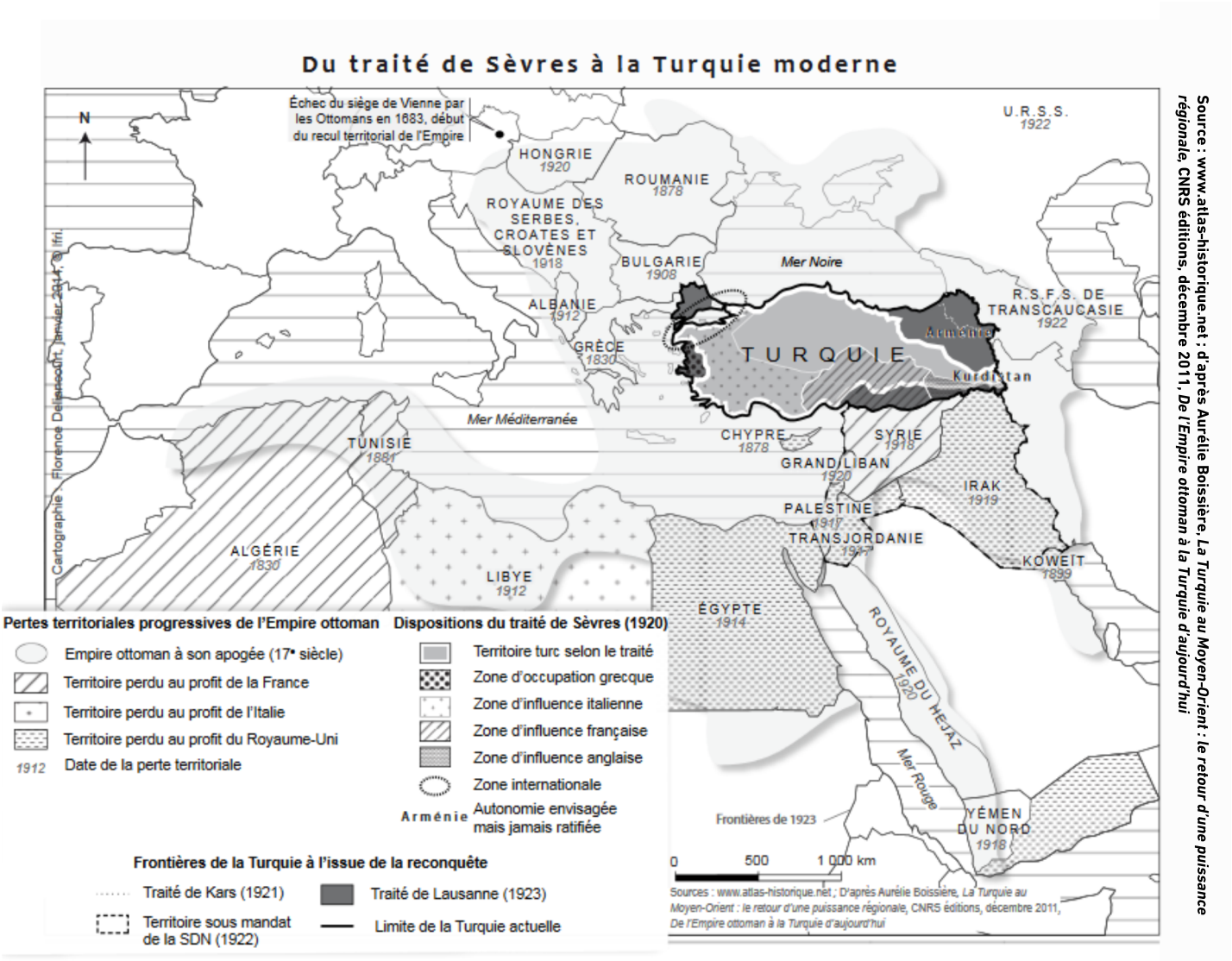

Source : www.atlas-historique.net ; d'après Aurélie Boissière, *La Turquie au Moyen-Orient : le retour d'une puissance régionale*, CNRS éditions, décembre 2011, *De l'Empire ottoman à la Turquie d'aujourd'hui*

L'Empire ottoman a perdu avant la Grande Guerre la presque totalité de ses possessions européennes. Après le conflit, auquel il a participé aux côtés de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie, il est détruit et dépecé.

Le traité de Sèvres modifie officiellement la géographie du Proche-Orient en démembrant l'Empire ottoman pour le remplacer par de nouveaux États soumis à un contrôle territorial de la France, du Royaume-Uni et de l'Italie :

* Il détache de l'empire ses parties arabophones qui deviennent théoriquement indépendantes, mais passent de la tutelle des Turcs à celle des Européens.
* La Société des Nations octroie à la France un mandat sur la Syrie et le Liban pour conduire progressivement ces nouveaux États à l'indépendance.

* La Grande-Bretagne reçoit quant à elle un mandat sur les nouveaux États de Palestine, Irak et Transjordanie.
* L'Arabie devient virtuellement indépendante.
* Le traité confirme à l'Italie la possession de l'archipel du Dodécanèse, dont l'île de Rhodes.
* Il impose la démilitarisation des détroits qui unissent la mer Égée à la mer Noire, sous la supervision d'une commission internationale.
* Plus gravement, le traité de Sèvres offre à la Grèce la côte occidentale de l'Anatolie, y compris la grande ville de Smyrne.
* Il prévoit la création d'une Grande Arménie indépendante par le regroupement des territoires arméniens de Russie et de Turquie, ainsi qu'un Kurdistan autonome dans les parties orientales de l'Anatolie.

Autant dire qu'il dissout la Turquie historique, réduite à une petite partie de l'Anatolie, région dépourvue de ressources.

Le traité de Sèvres consacre la vision européenne du partage de l'Empire ottoman. Cet accord, s'il est signé par le sultan Mehmed VI, n'est pas accepté par Mustapha Kemal.

Qui est Mustapha Kemal ?

Ce général ottoman sorti de la Première Guerre mondiale avec prestige est chargé par le Sultan de superviser la démobilisation de l'armée. Au contraire, il entreprend de rassembler des armes et regroupe des soldats. Le 23 juillet 1919, il préside un congrès nationaliste à Erzeroum et propose un Pacte national avec pour objectifs, l'indépendance des territoires ottomans, la lutte contre l'occupation et l'intervention étrangère, la création d'un gouvernement provisoire pour défendre l'indépendance de la patrie. Il réunit ensuite des représentants de la Turquie dans un second congrès nationaliste, à Sivas, le 4 septembre 1919. Le Pacte national y est confirmé et Kemal est élu président.

Il rejette le traité de Sèvres et va mener une guerre d'usure aux forces d'occupation. Face aux militaires français, il va laisser toute liberté aux milices sur le terrain. C'est une nouvelle forme de guerre, qui met face à face des militaires, usés par quatre années de guerre, et des miliciens, motivés par l'indépendance, qui harcèlent l'armée française et les villages.

Le 2 novembre 1922, le sultanat est aboli et des négociations sont entamées afin de réviser le traité de Sèvres. Elles aboutiront à la signature du traité de Lausanne du 24 juillet 1923. La République turque est alors proclamée le 29 octobre 1923 et Mustapha Kemal est élu à la présidence de la République.

En 1920, les tensions sont au maximum.
Dans un sursaut d'énergie, et avec l'aide de la Russie communiste, les forces nationales turques écrasent dans un premier temps les Arméniens, ne laissant à ces derniers que le petit territoire de l'Arménie actuelle, au cœur du Caucase.
Une guerre d'indépendance est menée par les Turcs de 1920 à 1922 contre les Grecs qui souhaitaient s'emparer de l'Anatolie. L'ultime offensive turque a lieu à Smyrne, qui est incendiée en septembre 1922. Cette victoire scelle la position turque et la défaite des Grecs qui doivent partir.
Mustapha Kemal peut dès lors imposer aux Alliés un nouveau traité, autrement plus favorable à son pays, et préparer l'avènement de la Turquie moderne.

Le traité de Lausanne

Le 24 juillet 1923, les cloches de la cathédrale de Lausanne, sur les bords du lac Léman, carillonnent pour annoncer au monde la signature d'un traité entre la République turque et les vainqueurs de la Grande Guerre. Ce texte annule et remplace le précédent traité de paix, signé à Sèvres trois ans auparavant, par les représentants du sultan.
Les Turcs et leur chef, Mustapha Kemal, prennent ainsi une spectaculaire revanche sur le destin.

Kemal est alors au zénith de sa gloire et vient d'abolir sans ciller le sultanat ottoman de Constantinople. Il va dicter les termes du traité :

* Les Turcs récupèrent une pleine souveraineté sur Constantinople/Istanbul et son arrière-pays européen ainsi que sur l'Arménie occidentale, le Kurdistan occidental et la côte orientale de la mer Égée (Smyrne, Éphèse...).
* Les troupes françaises qui s'étaient installées en Cilicie, au sud, ne conservent plus qu'une enclave majoritairement arabe, le sandjak d'Alexandrette et Antioche, qu'elles évacueront en 1939 et remettront à la Turquie, en violation du droit international.
* La frontière avec l'Irak est dessinée en pointillé :
* Les Britanniques, qui occupent l'Irak, proposent habilement de laisser à la Société des Nations (SDN) le soin de décider du sort du vilayet de Mossoul (l'ancienne Assyrie), une région du nord de l'Irak peuplée de Turcs, de Kurdes, d'Arabes et d'Assyro-chaldéens, revendiquée tant par les Turcs que par les Britanniques eux-mêmes. Comme on pouvait s'y attendre, le 16 décembre 1925, sans avoir pris la peine de consulter les populations, la Société des Nations octroie à titre définitif la région de Mossoul à l'Irak et donc aux Britanniques.

* Une annexe au traité prévoit - fait inédit - des échanges de populations entre la Grèce et la Turquie. Ce texte valide ces déplacements forcés en l'approuvant juridiquement.
* Les *Capitulations*, établies en 1536 entre le sultan Soliman le Magnifique et le roi de France François 1er, et plus tard élargies à d'autres pays européens, sont abolies ; ces conventions octroyaient aux Occidentaux des droits particuliers en Turquie ainsi qu'un droit de regard sur le sort fait aux chrétiens de ce pays. En échange de ce cadeau, la République turque accepte toutefois de prendre à sa charge l'essentiel de l'immense dette ottomane, ce qui va peser sur son développement futur...

Les Turcs ont tout lieu d'être satisfaits du texte. C'est le seul des traités d'après la Grande Guerre que les vainqueurs et le vaincu ont pu négocier d'égal à égal.

La Turquie moderne émerge des négociations de Lausanne sous la forme d'un quadrilatère massif dont seulement le coin nord-ouest, avec Istanbul et son arrière-pays, appartient au continent européen (3 % de la superficie du pays).
Kemal proclame la République turque sur les ruines du vieil empire multiculturel ottoman.

Source : Alban Dignat https://www.herodote.net/10_aout_1920-evenement-19200810.php

RESSOURCES Sites Web

Site Canopé : les dossiers pédagogiques sur la Première Guerre mondiale

- https://www.reseau-canope.fr/apocalypse-10destins/fr/dossiers-pedagogiques.html
- https://www.reseau-canope.fr/notice/enseigner-les-grandes-etapes-et-la-geopolitique-de-la-grande-guerre.html
- https://www.reseau-canope.fr/fileadmin/user_upload/Academies-ateliers/DT_Aquitaine_Limousin_Poitou-Charentes_ALCP/Academie_Bordeaux/Atelier_Canope_24_Perigueux/Premiere-guerre-mondiale.pdf

Site CNDP

- http://www.cndp.fr/crdp-reims/memoire/bac/1GM/connaissances/phases.htm

Sites académiques

Académie de Limoges

- http://pedagogie.ac-limoges.fr/hist_geo/IMG/pdf/1ere_histoire_v.botton_1eregmpartie1.pdf

Académie de Clermont-Ferrand

- http://www.ac-clermont.fr/disciplines/index.php?id=12428

Site Lumni

- https://www.lumni.fr/lycee/premiere/histoire/la-premiere-guerre-mondiale-et-la-fin-des-empires-europeens
- https://enseignants.lumni.fr/parcours/0021/sortir-de-la-grande-guerre.html

Sites du centenaire de la Première Guerre mondiale

- https://www.centenaire.org/fr/en-france/les-commemorations-de-la-fin-du-centenaire-de-la-premiere-guerre-mondiale
- http://www.cheminsdememoire-nordpasdecalais.fr/lhistoire/batailles/les-grandes-phases-de-la-guerre-sur-le-front-ouest.html

RESSOURCES Revues et ouvrages

Revues

« Arméniens, le premier génocide du XXe siècle », in *L'Histoire*, février 2015, n°408

« Atatürk, de l'Empire ottoman à la Turquie », in *Le Monde, Histoire et Civilisations*, n°45, décembre 2018

« Les génocides » par Vincent Duclert, in *La Documentation photographique*, n°8127, mars 2019

Ouvrages

Un acte honteux : le génocide arménien et la question de la responsabilité turque de Taner Akçam, Éditions Gallimard, 2012

Ordres de tuer, Arménie 1915 de Taner Akçam, CNRS Éditions, 2020

Messagers du désastre, Raphaël Lemkin, Jan Karski et les génocides d'Annette Becker, Éditions Fayard, 2018

Le génocide des Arméniens de Raymond H. Kevorkian, Éditions Odile Jacob, 2006

Détruire les Arméniens, Histoire d'un génocide de Mikaël Nichanian, PUF, 2015

Les Arméniens, Histoire d'un génocide d'Yves Ternon, Éditions Seuil, 1977

Qu'est-ce qu'un génocide ? de Raphael Lemkin, Éditions du Rocher, 2008

Au Cpa

Une mallette pédagogique ***Le génocide des Arméniens*** : https://www.le-cpa.com/visiter/avec-des-eleves/ressources-pedago/le-genocide-des-armeniens

Des ateliers à faire au Cpa : https://www.le-cpa.com/visiter/avec-des-eleves/action-educative/comprendre-le-siecle-des-genocides

Des ressources en ligne : https://www.le-cpa.com/a-vos-cotes/pour-les-profs

Une exposition virtuelle : https://www.le-cpa.com/la-guerre-apres-la-guerre

LE Cpa
CENTRE DU PATRIMOINE ARMÉNIEN

Le Cpa

14 rue Louis Gallet
26000 Valence

04 75 80 13 00
contact@le-cpa.com

www.le-cpa.com

VALENCE ROMANS AGGLO